

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 13 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, Mme LECOMTE, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme LEOGANE, Mme CAUFOURIEZ, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA

Secrétaire de séance : Mme LEOGANE



Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.10.81.7

Personnel Communal

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois permanents de la Commune approuvé au Conseil Municipal du 6 juillet 2017,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en fonction des besoins de la collectivité,

SUR le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents du personnel de la Commune comme suit :

DÉLIBÉRATION N° 17.10.81.7

CREATION DE POSTES	SUPPRESSION DE POSTES
<p>Filière animation : Adjoint d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (121.33 heures/mois) - 11 postes à temps non complet (24 heures/mois) <p>Filière culturelle : Assistant d'enseignement artistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (3.12 heures hebdomadaires) <p>Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (10 heures hebdomadaires) <p>Filière administrative : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 postes à temps complet <p>Filière technique : Adjoint technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps complet 	<p>Filière animation : Adjoint d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (110 heures/mois) - 1 poste à temps non complet (50 heures/mois) - 4 postes à temps non complet (47.5 heures/mois) - 1 poste à temps non complet (39.5 heures/mois) - 4 postes à temps non complet (28 heures/mois) - 1 poste à temps non complet (10.5 heures/ mois) <p>Filière culturelle : Assistant d'enseignement artistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (2.33 heures hebdomadaires) - 1 poste à temps non complet (10 heures hebdomadaires) - 1 poste à temps non complet (5.5 heures hebdomadaires) <p>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à temps non complet (17.66 heures hebdomadaires) <p>Filière médico-sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet - <p>Hors nomenclature</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 emplois d'avenir

ADOpte le nouveau tableau des emplois à compter du 19 octobre 2017

Tableau des effectifs - Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Grade	Catégorie	Postes pourvus (A)	Postes non pourvus (B)	Postes temps complet	Postes temps non complet	Effectif budgétaire (A+B)	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	A	1	0	1	0	1	
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	
Attaché territorial	A	5	1	6	0	6	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	2	0	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	2	0	2	
Rédacteur	B	1	1	2	0	2	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1	1	0	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	2	6	0	6	
Adjoint administratif	C	4	1	5	0	5	
SOUS TOTAL		17	8	25	0	25	
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	
Technicien	B	0	1	1	0	1	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	1	5	0	5	
Adjoint technique	C	16	3	15	4	19	
SOUS TOTAL		23	5	24	4	28	
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	
Animateur	B	1	1	2	0	2	
Adjoint d'animation	C	29	4	16	17	121,33h/mois (1) 55,5h/mois (1) 50h/mois (1) 28h/mois (3) 24h/mois (11)	33
SOUS TOTAL		30	5	18	17	35	
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Infirmier en soins généraux classe normale	A	1	0	1	0	1	
Educateur de jeunes enfants principal	B	1	0	1	0	1	
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	1	0	1	
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	0	1	0	1	
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	4	0	4	0	4	
ATSEM principal 1ère classe	C	1	0	1	0	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	4	1	5	0	5	
SOUS TOTAL		13	1	14	0	14	
FILIERE CULTURELLE							
Professeur d'enseignement artistique	A	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	4	0	1	3	8h(1) / 2,5 h(1) 3,12 h(1)	4
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	0	0	1	10,16h (1)	1
Assistant d'enseignement artistique	B	3	0	0	3	4,83h(1) / 10h(2)	3
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	1	0		1
SOUS TOTAL		9	0	2	7		9
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Brigadier chef principal	C	1	0	1	0		1
SOUS TOTAL		1	0	1	0		1
FILIERE SPORTIVE							
Educateur des APS	B	1	0	0	1	1h(1)	1
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	0	0	1	1,2h(1)	1
SOUS TOTAL		2	0	0	2		2
HORS NOMENCLATURE							
Emplois avenir	-	0	0	0	0		0
Emplois accessoires	-	6	3	0	9	horaires (9)	9
SOUS TOTAL		6	3	0	9		9
TOTAL EFFECTIFS		101	22	84	39		123

DÉLIBÉRATION N° 17.10.81.7

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget annuel 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH